

La Charte paysagère et environnementale de l'appellation Costières de Nîmes : un outil de reconnaissance du territoire viticole

The landscape charter of the Costières de Nîmes appellation: a recognition tool of vine territories

RÉSUMÉ Fin 2005, le Syndicat de défense de l'appellation Costières de Nîmes a engagé une réflexion sur le devenir de son territoire de production, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole et la DIREN Languedoc-Roussillon (Direction Régionale de l'Environnement). A partir des valeurs culturelles et économiques que constituent le paysage et l'environnement, le travail a eu pour premier objectif de valoriser et de préserver cette production « ajoutée » du territoire pour le vin. La concertation menée avec les acteurs du territoire (acteurs politiques, économiques, institutionnelles et associatifs) a permis d'aller au-delà de ces premiers objectifs à travers la signature d'une Charte paysagère et environnementale de l'appellation. Ce contrat moral redonne une place aux terroirs et à l'activité agricole par la mise en œuvre d'une série d'actions. Un poste d'« animateur » Charte a été créé en 2008 pour poursuivre la dynamique engagée. Trois axes sont visés :

- la préservation des ressources naturelles et la biodiversité ;
- la gestion de l'identité rurale et agricole du territoire ;
- la valorisation de l'activité agricole par le tourisme et la communication.

Ces premières actions sont les points de départ de nouveaux réseaux de partenaires pour une gestion concertée des processus d'aménagement du territoire viticole, garante de l'harmonie et de l'équilibre du cadre de vie.

MOTS CLÉS

PAYSAGE, CHARTE, APPELLATION COSTIÈRES DE NÎMES, TERRITOIRE, CONCERTATION

ABSTRACT In late 2005, the Union defence of the appellation Costières de Nîmes hired a reflection on the future of its territory production in partnership with the Urban Community Nîmes Métropole and DIREN Languedoc-Roussillon (Regional Direction of the Environment) . Based on the cultural and economic values that constitute the landscape and environment, the work took as its prime objective to enhance and preserve the « added » production that constitute the territory for wine. The dialogue conducted with the players (political, economic, institutional and associative) allowed to go beyond these initial objectives through the signing of a charter and environmental landscape of the appellation. This moral contract restores a place to land and agricultural activity by implementing a series of actions. A post « facilitator » Charter was established in 2008 to continue the momentum. Three areas are covered :

- Preservation of natural resources and biodiversity ;
- Identity management of the rural and agricultural land ;
- The development of the agricultural industry through tourism and communication.

These initial actions are the starting points for new networks of partners for cooperative management of the planning process Vineyard.

KEYWORDS

LANDSCAPE, CHARTER, COSTIÈRES DE NÎMES APPELLATION, TERRITORY, COOPERATION

Christophe REFALO
Laurence FABBRI
Atelier Territoires et
Paysages, bureau d'études
9 boulevard Guynemer
30400 Villeneuve les
Avignon
contact@territoiresetpaysages.fr
www.territoiresetpaysages.fr
04 90 94 66 39

Nicolas PONZO
Syndicat de l'appellation
Costières de Nîmes
19 Place Aristide Briand
30900 NÎMES
www.costieres-nimes.fr
04 66 36 96 20



Christophe REFALO

La Charte paysagère et environnementale de l'appellation Costières de Nîmes : un outil de reconnaissance du territoire viticole

4



figure 1

Zone caractérisée par les mas typiques et les premiers reliefs qui donnent un point de vue sur les étangs de la Camargue

Le territoire de l'AOC Costières de Nîmes regroupe 24 communes, situées au sud de l'agglomération nîmoise. En forme de marche rectangulaire d'une quarantaine de kilomètres, ce territoire est limité par la vallée du Gardon au nord-est, la plaine du Vistre au sud-ouest, le canal du Rhône à Sète au sud.

Vaste terrasse entre garrigue et Camargue, l'AOC Costières de Nîmes offre une palette de paysages. Les vignes côtoient oliviers et vergers, s'étendent à perte de vue ou sont cloisonnées par des haies. Elles composent une mosaïque changeante, véritable atout de communication pour l'identité du terroir et l'attractivité du territoire (fig. 1).

Depuis 20 ans, cette région connaît un développement économique important : urbanisme,

zones d'activités, infrastructures... progressent sur l'espace agricole. Les effets du processus impactent le territoire AOC : mitage des zones agricoles, progression à l'identique des zones résidentielles, développement de nouvelles infrastructures, friches agricoles spéculatives... Le cadre de vie se banalise.

Parallèlement, seulement 5 000 hectares sur les 25 000 délimités en AOC sont revendiqués par les producteurs. Cette sous-exploitation fragilise le territoire AOC. Elle pose la question de son devenir.

L'approche paysagère peut amener des premiers éléments de réponse à cette situation. Le paysage correspond à une vision transversale du territoire, propre à chacun, le plus souvent détaché des enjeux fonciers car limité à une expression es-



figure 2

Carte des unités paysagères de l'AOC Costières de Nîmes
figure 4 Exemple de fiche action - gérer l'identité rurale et agricole du territoire

Concertation des acteurs lors d'un comité de pilotage

figure 3



thétique des lieux. Aussi, les 18 mois d'échanges entre la trentaine de partenaires (comités de pilotage, comités techniques, groupes de travail, entretiens individuels) ont permis d'identifier, de définir et de comprendre les paysages révélés par l'activité viticole en Costières de Nîmes. Cette vision partagée et argumentée alimente aujourd'hui les 34 actions inscrites dans la Charte paysagère et environnementale de l'appellation. Le Syndicat de l'AOC sort peu à peu de sa logique de filière pour une logique de territoire. Du diagnostic opérationnel en passant par le plan d'actions, la Charte existe et se réalise aujourd'hui par la présence d'un animateur chargé de sensibiliser, communiquer et mettre en œuvre la Charte aux niveaux local et national.

MATÉRIEL ET MÉTHODES

UN PROCESSUS OPÉRATIONNEL BASÉ SUR UNE RÉFLEXION COLLECTIVE... DU PAYSAGE À LA CHARTE PAYSAGÈRE

Utiliser le paysage comme support à l'action revient à le définir et le comprendre pour que chaque acteur participe à sa gestion et à son développement économique comme esthétique.

Découvrir, regarder différemment, connaître pour comprendre, décrire et définir un vocabulaire commun, illustrer pour échanger et redonner un sens, un équilibre, une logique paysagère liée à l'activité agricole. Ce cheminement progressif entre les acteurs du territoire Costières a abouti

à la connaissance du paysage, la définition des enjeux et l'élaboration d'un plan d'actions.

• Diagnostic

La démarche de la Charte paysagère conduit à la rédaction d'un diagnostic. Il consiste à identifier les structures et les composantes des paysages et de l'environnement des 24 communes de l'AOC, à travers la description d'unités paysagères. Les influences rhodaniennes, languedociennes et camarguaises sur l'image de l'appellation ont conduit à définir cinq unités paysagères (fig. 2).

- Nîmes en Costières, pour souligner le caractère périurbain des communes ;
- la terrasse des Costières où se côtoient vignes et vergers à perte de vue entrecoupés par des haies brises vents ;
- les coteaux de garrigue avec la prédominance du calcaire jusque dans le patrimoine bâti : capitelles, murets de pierres sèches...
- les collines des Costières où le paysage s'ouvre et se ferme par l'alternance de vignes et de bois ;
- le balcon des Costières, dernier promontoire surplombant la Camargue.

Le diagnostic inclut également des documents cartographiques, afin de concrétiser spatialement les orientations et les interventions. Certaines cartes sont aujourd'hui utilisées comme des outils

La Charte paysagère et environnementale de l'appellation Costières de Nîmes: un outil de reconnaissance du territoire viticole

d'aide à la décision,, notamment dans la révision des documents d'urbanisme. Le SCoT Sud Gard comme l'agglomération de Nîmes métropole, ont d'ailleurs intégré dans leurs documents de planification territoriale la carte des potentiels paysagers et environnementaux de l'AOC Costières de Nîmes.

• Concertation

Le travail repose sur une démarche collective et participative. Pendant 18 mois, différents temps d'échanges ont réuni les caves particulières, caves coopératives, les structures du monde agricole, les collectivités, les élus et les autres acteurs du territoire. Les réunions (trois comités de pilotage, trois comités techniques, une réunion de vignerons, une réunion d'élus)

ont été l'occasion d'exprimer et d'enrichir les regards sur le cadre de vie, trop souvent banalisés par le quotidien. Chacun a réinvesti le paysage, non pour dépendre ce patrimoine, mais pour le partager. Les différentes orientations et étapes de travail ont été présentées et validées en comité de pilotage (fig. 3), instance regroupant les élus des différentes structures partenaires.

• Plan d'actions

Construit sur la base du diagnostic et des différents temps d'échanges, le plan d'actions se décline en trois axes :

- préserver les ressources naturelles et la biodiversité ;
- gérer l'identité rurale et agricole du territoire ;
- valoriser l'activité agricole par le tourisme et la communication.

Pour les professionnels du monde agricole, il s'agit d'exprimer différemment la viticulture et plus globalement le rôle de l'activité agricole. Trente quatre actions ont été identifiées et définies sous forme de fiches reprenant le constat d'intervention, les objectifs visés, la démarche de mise en œuvre, les porteurs de projet, les partenaires techniques et financiers, le coût, le calendrier de réalisation, la localisation et les actions complémentaires. Chaque action (fig. 4) est rattachée à une orientation plus globale, afin de rappeler le contexte dans lequel elle s'intègre, de présenter des témoignages de lieux ou d'acteurs, d'indiquer les personnes à contacter pour la mise en œuvre.

Le plan d'actions est un référentiel pour la gestion du territoire, la protection des terroirs, la mise en valeur des paysages et la prise en compte du végétal. C'est une boîte à outils, un guide pré-opérationnel à destination des acteurs du territoire Costières (vignerons, élus, organismes de gestion, collectivités locales...).

figure 4

RÉSULTATS ET DISCUSSION

LA SIGNATURE DE LA CHARTE : UN ENGAGEMENT MORAL DES SIGNATAIRES

• Une démarche volontaire

La signature de la Charte s'est déroulée le 5 juillet 2007, en présence des vignerons, des or-



figure 5

Plaquette de la charte paysagère et environnementale de l'AOC Costières de Nîmes

organismes partenaires et du Groupe National Paysages Viticoles. Elle constitue le point de départ de la démarche et un engagement de la part des signataires à mettre en œuvre la Charte paysagère. Une plaquette illustrée (figure 5) accompagnée d'un cd-rom interactif a été réalisée comme support de communication. Les partenaires ont signé le document qui précise les objectifs, les orientations, les principes de mise en œuvre des actions et les rôles de chacun. Ces rôles s'établissent en continuité des compétences des différentes structures, tout en ouvrant de nouvelles perspectives.

Les signataires sont le monde viticole et agricole : vignerons, Syndicat de l'AOC Costières

de Nîmes, Chambre d'agriculture du Gard, les acteurs et organismes locaux (intercommunalités, SCoT Sud Gard, syndicats de gestion de la ressource en eau...), ainsi que des structures nationales comme l'INAO. Chaque partenaire s'engage à :

- valoriser l'image des produits AOC, en gérant l'évolution des aires de production et en communiquant sur la qualité des savoir-faire et des terroirs ;
- gérer le cadre de vie avec la volonté de faire du paysage un outil de développement et d'amélioration du territoire ;
- préserver les ressources naturelles, en maintenant une diversité faunistique et floristique et en agissant pour limiter les risques naturels.

La Charte paysagère constitue une proposition de marche à suivre, sans pour autant formuler une recette. Seul le partage des expériences favorise le développement d'une gestion transversale du territoire.

• Faire vivre la Charte par un animateur

L'envergure de la démarche de Charte ne peut exister sans un cadre financier pour doter la charte d'une coordination efficace, pour garantir la présence et l'appui d'une équipe technique et pour assurer la réalisation de toutes les étapes de mise en œuvre opérationnelle des actions. La logistique d'une telle opération doit nécessairement reposer sur la disponibilité d'une ressource responsable de la coordination. Un poste d'animateur Charte » à temps plein a été créé sur un horizon de deux à trois ans, afin de coordonner, informer et soutenir les différents partenaires dans les actions menées sur l'ensemble du territoire.

L'animateur Charte est appuyé par un groupe de travail formé de vignerons, pour mettre en œuvre une première série d'actions. Ainsi, depuis le début de l'année 2008, se met en place au sein d'exploitations agricoles des actions relatives aux jachères fleuries, à la plantation de haies, au balisage d'axes paysagers et plus globalement à la signalétique vigneronne, à la création de package oenotouristique...

Au-delà de la mise en œuvre des actions, l'animation Charte c'est aussi :

- la participation à des réseaux d'échanges pour faire connaître la Charte et partager des expériences : réseaux européen (RECEVIN) et na-

La Charte paysagère et environnementale de l'appellation Costières de Nîmes : un outil de reconnaissance du territoire viticole

tional (RAVIVIN) des villes et du vins, réflexion paysage rural vers un « urbanisme rural » (réseau Mairie Conseil) ;

- la rédaction d'articles de presse (revue Espaces Tourisme et Loisirs, L'Air des Costières...), la participation à des colloques (congrès international sur le zonage viticole en Suisse) ;

- la diffusion d'une lettre de liaison trimestrielle présentant l'avancée de l'animation Charte.

La communication est un des résultats de la démarche, tout en la renforçant. Un tel programme permet de susciter une mobilisation autour de la préoccupation paysage, de faire prendre conscience du chemin parcouru et d'accorder une visibilité méritée aux signataires qui l'ont appuyée. Le projet de paysage doit vivre, évoluer et être sans cesse travaillé. Les orientations et les actions choisies en 2008 doivent se poursuivre en 2009, enrichies par l'arrivée de nouveaux signataires (comme l'Agence de l'Eau) pour qui l'animateur Charte est un moyen technique supplémentaire d'application opérationnelle de leur programme. A plus long terme, il n'est pas exclu de parvenir à une traduction réglementaire de la Charte dans les documents d'urbanisme.

• Au-delà du paysage, des projets de territoires

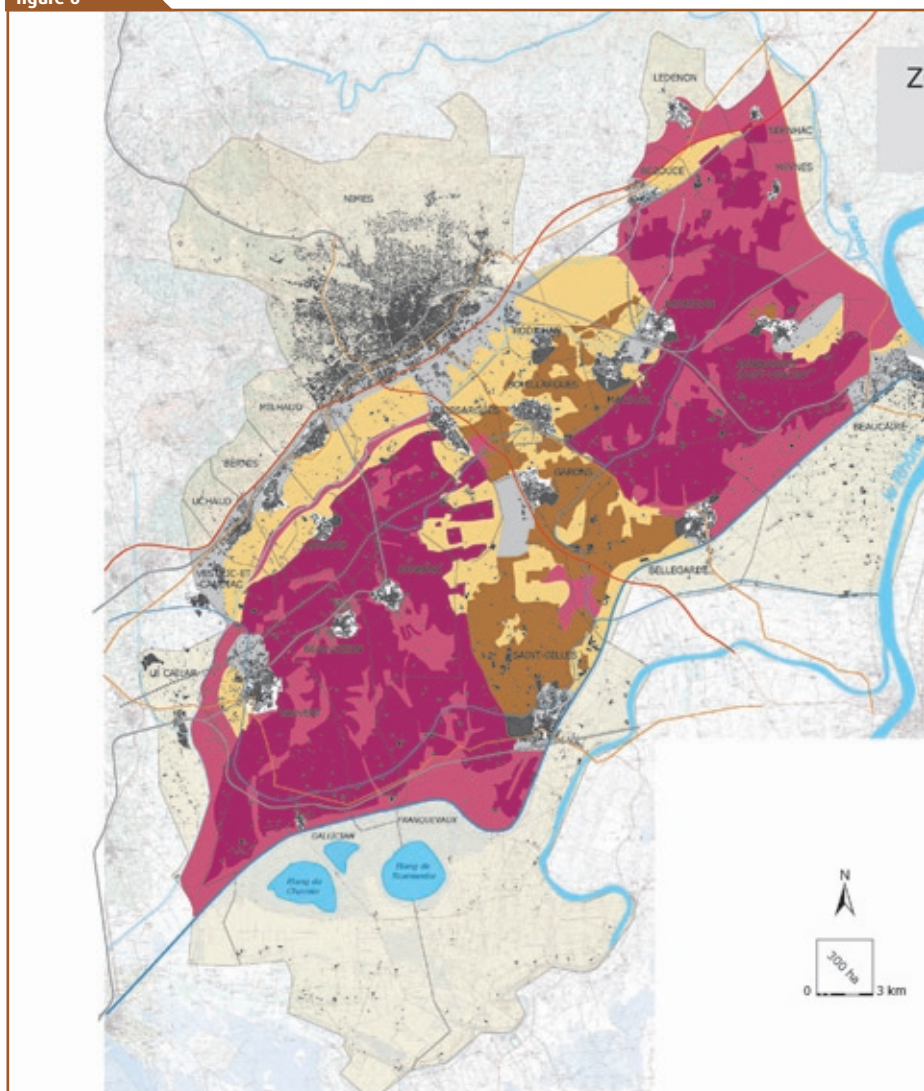
La Charte doit permettre d'intégrer le paysage dans d'autres politiques (urbanistiques, infrastructures, touristiques, économiques...) pouvant avoir un effet direct ou indirect sur le paysage. Elle constitue une base solide pour définir des stratégies spécifiques de paysage pour certains territoires comme la communauté d'agglomération Nîmes Métropole.

La carte des zones de potentiels paysagers et environnementaux de l'aire AOC Costières de Nîmes est l'un des premiers résultats dans ce domaine. Cette carte (figure 6) identifie les zones de potentiels paysagers et environnementaux forts (terroirs d'excellence), en mutation (terroirs sous influence urbaine) ou moindres (terroirs ayant perdu leur vocation agricole – terroirs urbanisés). Elle est un document d'information à destination des acteurs du territoire Costières (élus, organismes de gestion du territoire...). Pour chaque type identifié, des orientations de gestion et d'accompagnement sont proposées afin de maintenir,

préservé et valoriser l'attrait du cadre de vie, les atouts économiques promotionnels du paysage et de l'environnement (points de vue, axes de découverte...). Cette carte est un outil d'aide à la décision. Elle est utilisée comme support de concertation, pour la prise en compte de l'AOC Costières de Nîmes dans les orientations générales d'organisation et de développement urbain. Cette carte a été annexée au contrat de projet de l'agglomération Nîmes Métropole, comme au document d'orientations du SCoT Sud Gard, en tant que support d'information et d'orientation de gestion du territoire.

Carte des zones de potentiels paysagers et environnementaux de l'aire AOC Costières de Nîmes

figure 6

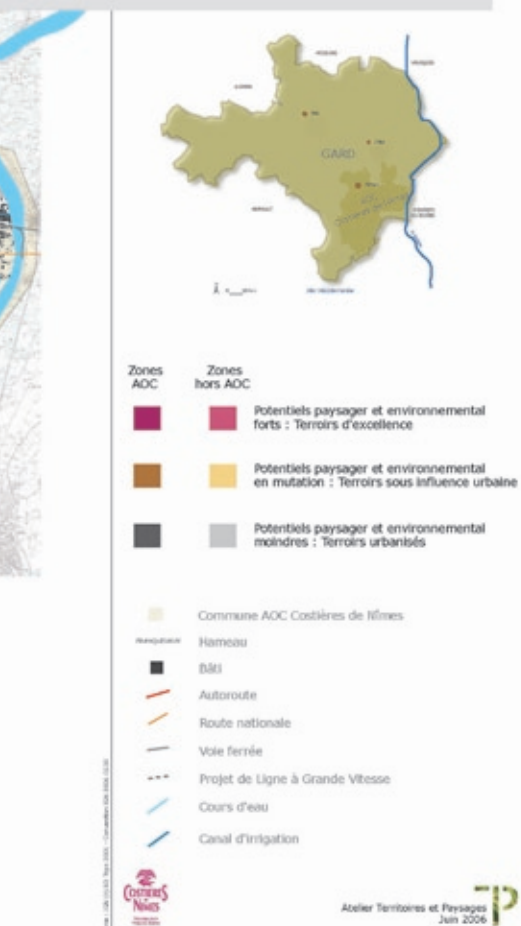


CONCLUSION

La dimension largement pédagogique de la Charte a permis d'engager une dynamique de projet fédérateur, porté par le Syndicat d'appellation des Costières de Nîmes. Son application repose sur l'engagement librement consenti de chacun. Chacun a exprimé son paysage, toute la difficulté a résidé alors à définir ensemble les caractéristiques paysagères porteuses de projets

de territoires. Les projets initient souvent des démarches entre structures et associent depuis peu les vignerons. Avec la Charte, la notion de paysage viticole s'impose dès lors comme la pierre angulaire, le levier économique fédérateur des actions. Les structures se sont appropriées graduellement l'énoncé de la Charte et désirent sa mise en œuvre comme outil de concertation. Les actions s'appuient nécessairement sur des initiatives individuelles de vignerons innovants et passionnés, qui trouvent dans ces réseaux les moyens de dépasser les limites auxquelles ils sont confrontés. La coopération entre vignerons, collectivités et structures favorise une synergie, une mise en commun des efforts nécessaires et facilite la réalisation d'actions en vue d'aborder des problématiques qui débordent de leurs limites. Cette coopération permet le partage financier, le partage de l'information, la communication des expériences et les échanges de connaissances. La Charte est une première étape de reconnaissance du patrimoine viticole et du savoir-faire vigneron.

ZONES DE POTENTIALITÉS PAYSAGER ET ENVIRONNEMENTAL AOC COSTIÈRES DE NÎMES



BIBLIOGRAPHIE

- Assemat C., Rodriguez-Lovelle B., Fabbri L. & Fabre F. 2006. Identification des potentialités agronomiques et paysagères dans les Côte du Rhône. 1- Exemple d'étude de protection et de valorisation des terroirs viticoles. In: VIe Congrès Int. des Terroirs Viticoles, Bordeaux-Montpellier (France).
- Atelier Territoires et Paysages, Juillet 2006, Diagnostic paysager et environnemental de l'AOC Costières de Nîmes, 56 p.
- Atelier Territoires et Paysages, Novembre 2006, Plan d'actions de la Charte paysagère et environnementale de l'AOC Costières de Nîmes, 73 p.
- Atelier Territoires et Paysages, Juillet 2007, Charte paysagère et environnementale de l'AOC Costières de Nîmes, 10 p.

- Fabbri L. 2008. Mettre en tourisme le paysage viticole. Les Costières de Nîmes et le vignoble champenois. Revue Espaces Tourisme et Loisirs. 255.
- Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, avril 2001, Guide des plans de Paysage, des chartes et des contrats, 131 p.
- Fabbri L., Rodriguez-Lovelle B., Assemat C., & Fabre F. 2006. Identification des potentialités agronomiques et paysagères dans les Côte du Rhône. 2- Méthodologie de zonage. In: VIe Congrès Int. des Terroirs Viticoles, Bordeaux-Montpellier (France).
- Atelier Territoires et Paysages, Septembre 2007, Cd-rom interactif Charte paysagère et environnementale de l'AOC Costières de Nîmes, <http://www.costieres-nimes.com/charte-paysagere-et-environnementale/Index.html>